

**Le Collectif des syndicats CGT et FO de l'Equipement  
Saint-Pierre et Miquelon**

**COMMUNIQUE**

Votre réponse du 3 avril 2008 relative au cadre de la mission de Monsieur le Directeur de l'armement des phares et balises ne répond absolument pas à notre motion.

En effet, "*l'analyse précise des moyens matériels nécessaires au bon accomplissement des missions des phares et balises*" a déjà été faite lors d'une précédente mission effectuée sur notre archipel il y a près de quatre ans par ce même missionnaire (voir copie jointe).

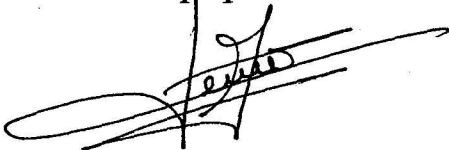
Il nous semble donc parfaitement inutile de diligenter une fois de plus ce missionnaire pour aboutir à la même conclusion.

Sa venue, **conditionnée exclusivement** à cette exigence pourra être utile à:

- la mise en oeuvre de l'échéancier de la construction de ce nouveau navire  
ou
- l'acquisition d'un navire d'occasion pouvant remplir des missions similaires à celles du Paul Veillon  
et
- la définition des mesures transitoires pour que le Paul Veillon puisse effectuer ses missions de service public jusqu'à la livraison de la nouvelle unité.

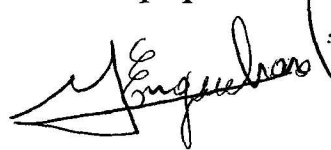
Fait à Saint-Pierre le 3 avril 2008

Le secrétaire général  
CGT équipement



Jean-Marc Derouet

Le secrétaire général  
FO équipement



Yann Enguehard